

Écocentre Marguerite-D'Youville

HEURES D'OUVERTURE

SECTEUR SUD à Varennes - 1975, chemin de l'Énergie

• Jusqu'au 3 avril 2021 :	Du jeudi au samedi :	8 h à 16 h
• À partir du 5 avril 2021 :	Lundi :	Fermé
	Mardi et mercredi :	8 h à 16 h
	Jeudi :	8 h à 18 h
		8 h à 16 h (à partir du 4 novembre)
	Vendredi, samedi et dimanche :	8 h à 16 h

SECTEUR NORD à Contrecoeur - 4111, route Marie-Victorin

• Les samedis 3, 10 et 17 avril 2021 :	8 h à 16 h
• Du 21 avril au 30 octobre 2021 :	Mercredi au samedi de 8 h à 16 h
• Les samedis 6, 13 et 20 novembre 2021 :	8 h à 16 h
• À partir du 21 novembre 2021 :	Fermé*

* Pendant la période hivernale les citoyens peuvent apporter leurs matières au Secteur Sud en tout temps.

TARIFICATION RÉSIDENIELLE

inscription obligatoire à l'accueil avec preuve de résidence

Selon le volume apporté	TARIF DE BASE		SUPPLÉMENT (en + du tarif de base)
	Résidents	Non résidents	Bardeau d'asphalte
Entre 0 et 25 pieds ³ Un seul voyage/jour/adresse	2 \$	35 \$	gratuit
Entre 25 et 100 pieds ³	15 \$	70 \$	25 \$
Entre 100 et 200 pieds ³	40 \$	175 \$	50 \$
Entre 200 et 300 pieds ³	100 \$	230 \$	100 \$

Voir matières acceptées sans frais au verso

**Les matières doivent être TRIÉES AVANT l'arrivée sur le site de l'écocentre et
SELON LES CATÉGORIES SUIVANTES :**

MATIÈRES ACCEPTÉES PAR CATÉGORIE

<p align="center">ARTICLES USAGÉS</p> <p>articles de sports, vêtements, mobiliers et accessoires en bon état, etc.</p>	<p align="center">ASPHALTE</p>	<p align="center">BARDEAUX D'ASPHALTE</p> <p>sans contaminant tel que plastique, carton, métal, etc. Les bardeaux et leurs sacs d'emballage doivent être séparés</p>
<p align="center">BÉTON</p> <p>roc, granulats, blocs et dalles de patio</p>	<p align="center">BOIS TRAITÉ ET NON TRAITÉ</p> <p>palettes de bois, bois réutilisable, bois aggloméré (presswood), traité et contreplaqué et tout autre bois traité</p>	<p align="center">BRANCHES</p> <p>restes d'émondage, branches (+ de 2 cm), arbres de Noël naturels Pas de souches avec terre</p>
<p align="center">BRIQUE</p> <p>pavé uni</p>	<p align="center">GYPSE</p>	<p align="center">MATIÈRES RECYCLABLES</p> <p>carton, plastique, verre, etc.</p>
<p align="center">MATÉRIAUX SECS</p> <p>céramique, débris de construction, toilette, fenêtre, vitre, laine minérale, plomberie en PVC, béton armé, etc.</p>	<p align="center">MÉTAL</p> <p>tout objet en métal</p>	<p align="center">RÉSIDUS VERTS</p> <p>feuilles, gazon, retables de cèdre, branches (- de 2 cm de diamètre) et tourbe, résidus de jardinage</p>
<p align="center">OBJETS VOLUMINEUX</p> <p>meubles, appareils électroménagers, équipement de bureau, objets en fibre de verre, etc.</p>		

MATIÈRES ACCEPTÉES SANS FRAIS

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Appareils électroniques et informatiques : téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, cellulaires, systèmes audio et vidéo, consoles de jeux, écrans, ordinateurs portables, etc. • Résidus domestiques dangereux (RDD) : Peinture, huile, aérosol, produits ménagers ou de piscine, piles, fluocompactes, etc. | <ul style="list-style-type: none"> • Bonbonnes/cylindres de gaz propane (max 30 lbs) • Pneus (avec ou sans jantes) • Petits appareils à moteur : balayeuses, mélangeurs, taille bordures, etc. • Appareils réfrigérants : frigos, airs climatisés, congélateurs, celliers, distributeurs d'eau, etc. • Matelas |
|--|--|

IMPORTANT: En tout temps, le préposé en charge de l'écocentre ou celui à la réception des RDD peut prendre la décision de refuser toute matière qu'il juge : non conforme, dangereuse pour la sécurité des employés, provenant d'activités commerciales ou industrielles, relevant d'activités autres que domestiques (exemple : laboratoire).

**LES MATIÈRES DOIVENT ÊTRE APPORTÉES DANS DES CONTENANTS ÉTANCHES
AUCUN TRANSVIDAGE SUR LE SITE DE L'ÉCOCENTRE**

MATIÈRES REFUSÉES

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Restes de table • Pesticides agricoles • Résidus biomédicaux (seringues) • Barils format 45 gallons (huile, RDD, peinture, etc.) • Résidus contenant des BPC (ex. : ballasts) • Résidus radioactifs • Déchets domestiques | <ul style="list-style-type: none"> • Produits dangereux non identifiés • Matières contaminées à l'amiante • Pneus hors normes (agricole et commercial) • Terre contaminée • Armes, munitions, explosifs, fusées éclairantes • Dormants de chemin de fer |
|---|---|